

« Mise en adéquation » de religieuses...

Author : Riposte Catholique

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 17 octobre 2018



Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs sur les [péripéties](#) de la mise à mort annoncée des *Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur*, qui œuvrent magnifiquement dans quatre maisons de retraite du diocèse de Laval et du diocèse de Toulouse. Les échos donnés par la grande presse, et aussi par *France Télévision* (voir la vidéo ci-dessous) à cette stupéfiante affaire, indisposent considérablement Mgr Scherrer, évêque de Laval, et Mgr Le Gall, archevêque de Toulouse.

Dans ce contexte, un article paru dans *La Croix*, le 12 octobre – « Un grave conflit oppose Rome à des religieuses de Mayenne » – signé de Mélinée Le Priol, a toutes les apparences d'une mise au point officielle. L'article confirme clairement que le fond de l'affaire est idéologique. La Sœur Geneviève Médevielle (professeur de morale à l'Institut catholique de Paris, auteur de *Les migrants, François et nous*, Vie chrétienne, 2018), nommée commissaire par la Congrégation pour les Religieux, c'est-à-dire supérieure provisoire imposée par Rome aux Petites Sœurs, le dit sans fard : les Petites Sœurs doivent adopter une « gouvernance saine, en adéquation avec les grands textes de la vie religieuse post-conciliaire ». En clair : elles ne sont pas assez conciliaires.

Début juillet, la Sœur Médevielle a demandé aux Petites Sœurs de lui écrire individuellement, avant la fin de l'été, pour savoir si elles l'acceptaient comme commissaire. Sur les 39 religieuses, cinq ont dit l'accepter, mais 34 ont fait savoir au dicastère romain, dans un courrier

collectif du 24 août, qu'elles ne reconnaissaient pas la Sœur Médevielle comme supérieure et qu'elles demandaient la nomination d'un autre interlocuteur. En réponse, la

Congrégation pour les Religieux leur a lancé un ultimatum : elles avaient jusqu'au 7 octobre pour se soumettre à la sœur commissaire, faute de quoi elles pourraient être relevées de leurs vœux. Il est probable qu'en raison de l'émotion soulevée par cette affaire, Rome et les évêques concernés retiennent pour quelque temps encore la publication de la sanction.